

**PROCES VERBAL DU COSP
DE L'INSPÉ DE L'ACADEMIE DE POITIERS
DU 20 JANVIER 2020**

APPROUVÉ

Affaire suivie par Hélène Desormes
PV 2020-20-01
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

Par courrier de l'Administrateur provisoire de l'INSPÉ en date du 10 janvier 2020, le COSP de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 20 janvier 2020.

Étaient présents :

Membres de droit :

- M François Lecellier, Maître de conférences, IUT 86
- Mme Julie Rançon, Maître de conférences, UFR LL

Personnalités extérieures :

- Mme Agnès Castel, IEN 1^{er} degré, académie de Poitiers
- M Ivan Guilbault, Secrétaire général-adjoint, Directeur des moyens, académie de Poitiers
- Mme Maylis Santa-Cruz, Maître de conférences, UFR Langues et Civilisations, Université de Bordeaux-Montaigne
- Mme Karine Viard, Chargée de mission -3/+3, académie de Poitiers
- Mme Magali Sorin, Inspectrice formation continue des adultes, IEN Sciences et Techniques Industrielles, académie de Poitiers
- M Nicolas Vibert, Directeur de Recherche au CNRS et Directeur du CeRCA, UFR SHA

Membres avec voix consultative :

- M Jean-René Cherouvrier, Responsable des formations MEEF de l'université de La Rochelle
- M. Mario Cottron, Administrateur provisoire de l'INSPÉ académie de Poitiers, UP
- Mme Hélène Desormes, Responsable Cellule d'Appui au Pilotage et à l'Innovation de l'INSPÉ
- Mme Christelle Potier, Responsable des services administratifs INSPÉ, UP

Étaient représentés :

- Mme Valérie Lefevre, procuration à M. Lecellier
- M Christophe Raballard, procuration à Mme Viard

Étaient excusés :

- M. Éric Lambert, Professeur des Universités, porteur du projet DysApp, UFR SHA
- M. Patrice Cornière, Professeur certifié EPS, FLASH
- M. Arnaud Desjardin, Directeur des Formations et des Services, CNED
- Mme Marie Soulisse, Directrice de l'INSPE site 16

ORDRE DU JOUR :

- 1) Élection du Président du COSP de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- 2) Approbation du procès-verbal du COSP du 23 septembre 2019
- 3) Réforme de la formation initiale
 - État des lieux (éléments de la réforme, avancement sur les maquettes, ...)
 - Réflexion du COSP sur certaines priorités de cette réforme
- 4) Programme d'investissements d'avenir
 - Bilan de cet appel à projets
 - Réflexion du COSP
- 5) Questions diverses

Introduction

M Cottron propose de présider le début de cette séance du COSP, suite au retrait annoncé lors du précédent COSP de D Gaonac'h, qui présidait le COSP depuis sa création en 2013.

M. Cottron ouvre donc la séance en présentant ses vœux pour 2020, il regrette l'absence de nombreux membres malgré un calendrier fourni à tous dès le mois de juillet 2019.

Il indique des changements dans la composition du COSP :

- Au niveau des membres représentant l'UP :

- E Caratini a fait part de son souhait de ne plus participer au COSP car étant insuffisamment disponible.
- N Vibert a démissionné comme représentant de l'UP et sa candidature a été proposée au CI (Conseil d'Institut) comme personnalité extérieure pour lui permettre de postuler à la présidence de notre instance.

Le président de l'UP a nommé deux nouveaux membres pour les remplacer, Madame Julie Rançon, Maître de conférences à l'UFR Lettres et Langues, rattachée au laboratoire FoReLLis et Monsieur François Lecellier, Maître de conférences à l'IUT de Poitiers, rattaché au laboratoire XLIM. Ces deux collègues étaient impliqués dans le projet PIA porté par l'INSPÉ.

N Vibert a été désigné par le CI lors de la séance du 25 novembre comme personnalité membre du COSP, en remplacement de D Gaonac'h.

1) Élection du président du COSP de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers (présenté par M Cottron)

Le règlement intérieur de l'INSPÉ stipule que le président du COSP doit être élu parmi les membres désignés par le CI. M. Cottron demande qui parmi les 6 membres désignés par le CI, se porte candidat à la présidence du COSP.

N Vibert déclare qu'il se porte candidat et qu'il souhaite s'exprimer. Il indique qu'il a fait des études en neurobiologie à Paris, est entré au CNRS en 1996 après avoir soutenu une thèse en neurobiologie, puis a effectué une reconversion thématique vers la psychologie expérimentale. Au CeRCA, ses thématiques d'études sont liées au développement des compétences de recherche visuelle de mots, aux mécanismes attentionnels de la recherche d'informations dans des documents écrits (notamment sur internet), ou de manière plus réductionniste dans des « nuages de mots ». Il s'intéresse particulièrement à la formation et à l'enseignement, clés de voûte selon lui d'une société harmonieuse. Il porte un regard particulier sur la prise en compte des inégalités. Les liens des travaux du CeRCA, comme de ceux d'autres laboratoires, avec le monde de l'éducation lui semblent essentiels, notamment dans l'utilisation de la documentation. Il expérimente depuis 13 ans dans des collèges et lycées et constate que les enseignants sont très intéressés par les travaux de recherche, et attentifs aux publications. Il souhaite renforcer les liens entre la recherche et le terrain scolaire. Les recherches sur l'apprentissage sont aussi des éléments importants à prendre en compte, il faut toutefois être prudent quant au transfert direct entre recherche fondamentale et terrain, et pour éviter des erreurs on a besoin de liens forts entre les deux parties.

L'académie de Poitiers bénéficie de spécificités locales (Canopé/IH2EF/CNED) dont il faut tirer parti.

Il souligne qu'il s'est engagé fortement dans la réponse à l'appel PIA portée par l'INSPE. Il ajoute aussi qu'il co-encadre cette année un séminaire de recherche dans les masters MEEF.

Le COSP doit se prononcer sur la question suivante :

« Approuvez-vous la candidature de Nicolas Vibert à la présidence du COSP » :
(vote à bulletin secret)

Nombre de votants : 10 (8 présents et 2 procurations)

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Proposition: ADOPTÉE

2) Approbation du procès-verbal du COSP du 23 septembre 2019

Le PV est adopté à l'unanimité (avec quelques corrections orthographiques à effectuer)

3) Réforme de la formation initiale (présenté par M Cottron)

État des lieux (éléments de la réforme, avancement sur les maquettes, ...)

La réforme de la formation initiale des enseignants est portée par la loi "Pour une école de la confiance" du 28 juillet 2019. Cette loi acte la création des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) en remplacement des ESPE au 1^{er} septembre 2019.

- **Le mode de désignation des directeurs** de ces Instituts comprend une audition des candidats par une commission dédiée coprésidée par le recteur d'académie et par le président de l'université intégratrice de l'INSPE, et suivie par une nomination conjointe des deux ministres du MENJ et du MESRI. Pour l'instant, aucun directeur n'a été nommé. 18 renouvellements sont en cours actuellement.
- **Le référentiel de formation** constitue le cadre commun de la réforme de la formation initiale à mettre en œuvre pour la rentrée de septembre 2020. Le référentiel de formation est adossé au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, il précise les objectifs, les axes et les attendus de la formation initiale pour chacun des trois masters MEEF liés aux concours de recrutement des différentes catégories de personnels.

Identité professionnelle

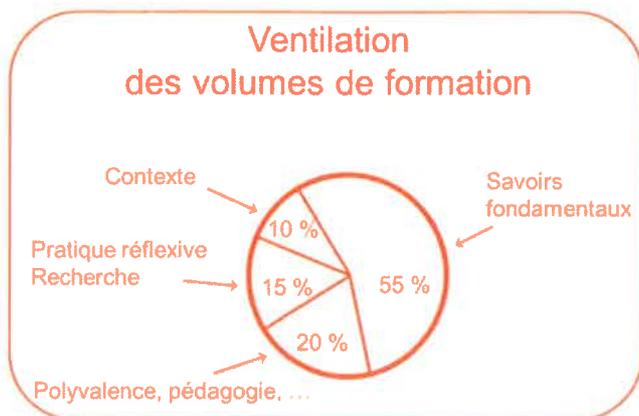
3 profils complémentaires

- ✓ acteur de la communauté éducative et du service public
- ✓ expert dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
- ✓ praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Chacun des profils

← ← **Compétences spécifiques**
← ← **Compétences communes**

- **La ventilation horaire du temps global de formation** vient préciser, dans un souci d'harmonisation nationale, les volumes de formation dédiés aux principaux champs de compétences et de connaissances :
 - enseignement des savoirs fondamentaux
 - stratégie d'enseignement et d'apprentissage
 - pratique réflexive et recherche
 - contexte et innovations



- **La composition des équipes pédagogiques** qui doivent être pluri-catégorielles, avec un volume d'intervention d'au moins 30% dispensé par des collègues exerçant en parallèle devant des classes.
 - Le rectorat de l'académie met à disposition :
 - des Professeurs des Écoles Maîtres Formateurs (PEMF) à hauteur d'un peu plus de 5 ETP
 - des Formateurs Académiques (FA) pour 5 ETP.
 - L'Université de Poitiers finance des services partagés à hauteur de 14 ETP

Actuellement, pour le MEEF 1^{er} degré, 25% des enseignements sont dispensés par des collègues de terrain, 33% pour le MEEF 2nd degré et 40% pour le MEEF encadrement éducatif (chiffres issus du dernier dossier d'accréditation).

Pour assurer les 12 000 heures du MEEF 1^{er} degré, la politique est de ne pas forcément recruter d'enseignant à temps plein au moment d'un départ, mais plutôt d'étudier les besoins et de favoriser des recrutements en services partagés entre différentes disciplines. Cela permet une plus grande flexibilité et un affinage en fonction des sites et des disciplines. Par exemple, une collègue en EPS part à la retraite en septembre, pour effectuer son service elle enseignait sur 2 sites. Elle est remplacée par deux enseignants en service partagé qui sont sur la même ville que l'INSPÉ. Par cette politique, on peut faire varier rapidement le volume de professionnels qui interviennent dans la formation.

- **Organisation du concours**

A partir de la session 2022, les concours seront déplacés en fin d'année de M2. Les étudiants concernés par cette session 2022 sont donc les étudiants qui vont intégrer les M1 MEEF en septembre 2020. Les informations diffusées à ce jour sur les cadrages des concours de recrutement montrent des épreuves de concours beaucoup plus « professionnelles » et moins académiques.

- **Stage :**

Les étudiants des master MEEF effectueront des stages en école ou établissement :

- En M1, des stages d'observation et de pratique accompagnée de 4 à 6 semaines.
- En M2 des stages de responsabilité à 1/3 temps.

M Cottron indique que pour le stage M2, une difficulté apparaît : actuellement 1/3 des étudiants en M1 obtient le concours et est placé en responsabilité, et le rectorat a une capacité d'environ 200 places de stage. Dans le nouveau format de stage M2, il faudra trouver des stages en responsabilité pour la totalité des étudiants.

En EPS, il y a actuellement 15 stagiaires (soit une occupation de 7,5 ETP). Cela conduit à la possibilité sur les mêmes berceaux de 22 stages 1/3 temps, qui sont à comparer à un effectif de 70 étudiants actuellement. Il sera impossible de placer tous les étudiants, à moins de proposer des stages de pratique accompagnée. Mais dans ce cas, quel sera le critère pour octroyer les différents types de stages ? Se pose alors la question de la remise en cause des capacités d'accueil, qui sont toutefois déterminées dès octobre –novembre de l'année précédente.

A noter également que certaines licences sont « fléchées » enseignement, notamment en EPS.

- **Épreuves du concours :**

Le cadrage a été officialisé le 20 novembre

Epreuves écrites

- ✓ Maîtrise disciplinaire (noté éliminatoire à 5)
- ✓ Elaboration d'une séquence pédagogique (ressources)

Epreuves orales

- ✓ Conception et animation d'une séance
- ✓ Entretien motivation / connaissance des enjeux

Pour le 1^{er} degré, il subsiste un manque d'information dans le choix des options (ce choix est-il effectué au moment de l'inscription au concours ou bien au moment de la passation de l'épreuve ?)

Pour le 2nd degré, les détails ne sont pas encore connus.

M Cottron précise qu'il y a un risque que les concours ne soient pas du tout professionnels, car des sociétés savantes et des groupes disciplinaires d'influence, se mobilisent notamment pour défendre la prééminence de la partie disciplinaire. M Cottron rappelle qu'actuellement dans certains concours du CAPES, certaines épreuves portent sur des questions dans des domaines qui ne sont au programme ni des collèges ni des lycées.

M Cottron indique qu'au niveau du Réseau des INSPÉ, on regrette fortement le manque d'informations et la non prise en compte du problème qui va se poser pour le stage de M2.

Avancement sur les maquettes

Un processus de concertation spécifique a été mis en place, avec la constitution d'un groupe de travail académique (processus acté lors du CE du 4 avril 2019).

- Ce groupe de travail académique est composé des collègues responsables pédagogiques des masters MEEF pour l'ULR et pour l'UP, des assesseurs à la pédagogie des composantes partenaires de l'université de Poitiers, des référents académiques et des personnels d'encadrement en poste au rectorat impliqués dans la formation initiale des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, de collègues de l'INSPÉ représentant différents champs de formation.
- Une articulation a été construite qui permet un phasage entre les différentes réunions de ce groupe de travail, les séances de la commission pédagogique et les conseils de formateurs sur nos sites. Cette démarche doit conduire à une construction partagée de notre nouvelle offre de formation.

Les réunions du groupe de travail et la journée banalisée organisée en novembre ont permis d'avancer de manière significative, avec une construction de nos maquettes directement liée aux trois profils d'enseignant ou de personnel d'éducation portés par le référentiel de formation. Une construction globale de la maquette dans une approche par compétences est un des enjeux de cette refonte.

Le groupe de travail se réunit régulièrement et axe ses travaux sur la réflexion, et sur des propositions de contenus sur le MEEF 1^{er} degré dans un premier temps. Pour le MEEF 2nd degré, nous avons constaté les difficultés rencontrées auprès des collègues des composantes partenaires impliquées dans les MEEF, en raison d'informations jugées insuffisantes sur les contenus des concours. Nous avons décidé de réunions préalables avec les assesseurs à la pédagogie et la vice-présidente CFVU afin de rechercher un cadrage d'établissement qui permette ensuite de décliner les futures maquettes.

La DGESIP demande le retour de la nouvelle offre de formation pour mi-avril, validée par le CI de l'INSPÉ, le passage devant les instances des deux universités pouvant avoir lieu à posteriori. C'est le CI du 7 avril qui examinera ces nouvelles maquettes.

Il est à signaler un mécontentement qui se généralise au niveau national par rapport à la mise en œuvre de cette réforme dès septembre 2020. Localement, une consultation faite courant décembre auprès des personnels de l'INSPÉ (de l'UP et de l'ULR) a demandé le report d'un an de cette mise en œuvre par 70% des votants. Fin décembre, le CA de l'UP s'est exprimé à l'unanimité pour un tel report.

La CPU et le Réseau des INSPÉ ont demandé à ce que la mise en place du M1 soit faite a minima. JM Blanquer a accepté le principe d'un report pour les INSPÉ qui ne souhaitent pas mettre en place la réforme dès la rentrée 2020.

J Rançon demande si le stage en responsabilité sera rémunéré de la même manière que les stages actuels

M Cottron rappelle qu'actuellement les M2 stagiaires sont à mi-temps et sont rémunérés sur la base d'un 100% de débutant (grille indiciaire enseignant). Pour les M2 issus de la réforme, il serait prévu une rémunération entre 800 et 1000€ pour leur tiers temps en établissement.

M Sorin indique que cela pose la question du statut, qui ne sera pas celui d'un enseignant stagiaire, mais d'un contractuel.

A Sorel indique que du temps de l'IUFM, les enseignants titulaires partaient en stage de formation quand les étudiants PE2 étaient en stage, et ils étaient en responsabilité.

M Cottron précise que les effectifs ne seront pas du tout semblables, et que pour l'instant on ne sait pas si les stages seront filés ou massés. Il ajoute qu'actuellement il y a des professeurs stagiaires qui exercent à Royan et qui sont formés à Poitiers, des frais de déplacement leur sont versés en plus de leur rémunération, et il y a de forte chance que les futurs M2 ne puissent pas se permettre des déplacements aussi lointains sans être indemnisés.

M Santa Cruz demande comment cela va se passer pour les 60% d'étudiants qui ne viennent pas du MEEF (cette remarque concerne le 2nd degré). Elle indique qu'à Bordeaux, le report est acté. Elle réaffirme que la réforme va avoir des incidences sur les capacités d'accueil. La moitié du L3 ne pourra pas entrer en M1 MEEF à Bordeaux. Pour le cas de l'Espagnol à Bordeaux, il y a 15 places de stage en espagnol pour 70 étudiants.

M Cottron ajoute que réduire les capacités d'accueil, c'est former moins de candidat avec un fort risque d'un nombre grandissant de postes non pourvus dans plusieurs disciplines. Ces réductions de capacité d'accueil à l'entrée en M1 peuvent aussi avoir des incidences, en amont, sur l'offre en L1 via Parcoursup.

N Vibert indique que dans le détail du concours, les épreuves professionnelles à l'écrit demandent la conception de démarches pédagogiques, ce qui est déjà le cas. La nouveauté, c'est que l'étudiant doit aller chercher des ressources en ligne et devra expliquer ses sources. On retrouve cela dans tous les masters et les masters disciplinaires ne seront pas forcément pénalisés par cet élément.

M Santa Cruz note que l'épreuve d'admission orale n°2 pose problème pour ce qui concerne les CAPES de langue, car on n'évalue pas la langue à l'oral – Il faudrait qu'une des épreuves orales soit menée dans la langue enseignée et que la composition du jury prenne en compte cet aspect.

Elle s'interroge également sur la formation qui est prévue après le concours pour ceux qui n'auront pas le MEEF.

M Sorin souligne que l'on perd l'idée de pédagogie de l'alternance.

N Vibert trouve que c'est un format d'alternance comme dans un autre master. Il trouve assez maladroit la façon dont sont décrites les plages horaires : on « parque » la recherche dans 15% comme si elle

était isolée du reste. Il y a de la recherche en didactique, dans la stratégie de l'apprentissage etc. La recherche semble être cantonnée au mémoire. Alors que cela devrait être en toile de fond. Dans la conception des maquettes, il faudrait faire attention à cela.

M Cottron indique que, si on se penche sur le profil, on retrouve la recherche notamment dans la compétence 14, etc. Il faut utiliser les éléments des compétences pour intégrer la recherche à plusieurs endroits.

J Rançon suggère d'être prudents sur les conditions des stages car de son expérience en Master FLE, il faut faire attention aux dérives et inégalités entre stagiaires.

4) Programme d'investissements d'avenir (présenté par M Cottron et N Vibert)

Bilan de cet appel à projets

La présentation détaillée de notre projet « REUSSIRA » était à l'ordre du jour du COSP du 23 septembre. Ce sont 13 projets qui ont répondu à cet appel à projets dans le cadre de l'appel PIA3 destiné aux INSPE. Le jury international (dont M Demeuse, JM Monteil, D Filâtre) réuni début novembre, a retenu 7 projets pour audition, dont celui porté par l'UP.

La délégation (limitée à 4 personnes) était composée de Cécile Bétermin, Nathalie Depardieu, Nicolas Vibert et Mario Cottron. Cette audition comprenait une présentation du projet de 20mn et un échange avec le jury de 40mn. C'est le 4 novembre au soir que cette pré-sélection a été confirmée pour une audition le 6 en début d'après-midi. La délégation avait anticipé cette possible audition et préparé la présentation. Malheureusement, le projet ne fait pas partie des trois projets lauréats de l'appel d'offres.

Les 3 projets lauréats sont les projets de :

- Université Grenoble Alpes. Ce projet vise à « transformer les pratiques enseignantes de la maternelle au lycée pour renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux et contribuer à réduire les inégalités sociales, territoriales et cognitives ». Il inclut notamment un excellent laboratoire de sciences de l'éducation. 14 millions d'euros ont été demandés et 12 millions obtenus.
- Université de Picardie Jules Verne. L'objectif est de « créer un pôle structurant multidisciplinaire, permettant le décroisement des territoires éducatifs des régions académiques Hauts-de-France et Normandie, afin d'œuvrer collectivement pour l'inclusion de tous ». A noter que ces régions sont très directement concernées par ces problématiques, que le budget demandé était modeste (5,5 millions d'euros), et que le jury a même suggéré son augmentation (jusqu'à 7,5 millions d'euros).
- Aix-Marseille Université. Il s'agit « d'améliorer les performances des élèves dans leur apprentissage des savoirs fondamentaux grâce à l'évolution des pratiques des enseignants, par l'ancrage de leur formation à la recherche pluridisciplinaire et au terrain ». De très bons laboratoires étaient intégrés avec un adossement à de nombreuses entreprises, et une demande satisfaite de 9 millions d'euros.

N Vibert souhaite avoir l'opinion du COSP sur l'avis qui a été rendu le 13 janvier par le jury, il propose de le commenter et de réfléchir aux suites possibles.

Concernant la remarque « le projet est conçu comme un agrégat de petites actions de recherche indépendantes pilotées chacune par des équipes de recherche ciblée sans relation les unes avec les autres » : cela a manifestement été une erreur de vouloir faire de l'interdisciplinaire et de vouloir entraîner toute la Nouvelle Aquitaine. Toutefois selon N Vibert, quelle que soit la recherche mise en œuvre, on peut trouver une méthodologie commune pour amener la recherche vers le terrain. La juxtaposition était normale et dans la cohérence du projet. Chaque acteur adhérait à l'idée que l'impact de ses travaux serait évalués d'une manière ou d'une autre. Cela était effectivement difficile à organiser. L'ampleur du projet ne permettait pas de synthétiser facilement une méthodologie précise.

Sur la remarque concernant le manque d'impact concret sur le terrain, il est vrai que c'est un des aspects qui a été le moins travaillé. On a aussi beaucoup l'habitude de raisonner sur des grands principes et pas assez sur l'opérationnel.

Les laboratoires ont été considérés comme étant de qualité, et l'idée de former tous les acteurs aux méthodes d'évaluation quantitatives a été vu comme un point positif.

N Vibert précise que le Vice-Président Recherche de la Nouvelle Aquitaine, M. Gérard Blanchard, avait été sollicité pour participer au financement du projet et qu'il était plutôt favorable.

Les différents acteurs pourraient donc être remobilisés pour continuer le projet malgré l'échec au PIA dans une optique régionale.

J Rançon a été déçue par l'échec du projet, mais est d'accord pour relancer la dynamique, une réunion est d'ailleurs prévue. Elle demande si on aura la possibilité d'obtenir des doctorants.

N Vibert indique que le financement région ne permettra pas de rémunérer du personnel. Par contre, on peut imaginer que les partenaires puissent financer ce type d'activités.

F Lecellier propose d'échanger avec les lauréats pour éventuellement s'insérer dans leur projet. Aix Marseille peut, par exemple, avoir besoin de trouver un appui (à travers l'ANRT, la pédagogie par le jeu). Un projet de type ANR pourrait être étudié.

M Cottron suggère une réunion au niveau des grands partenaires du projet. Il estime que ce projet aurait accéléré les liens entre les INSPÉ, les laboratoires et le terrain dans la région, et qu'on a perdu 5 ans sur la transformation de la formation des enseignants.

N Vibert indique que le CNRS a inscrit dans son contrat d'objectifs pluriannuel la thématique des inégalités éducatives. N Vibert et Grégoire Borst sont porteurs d'un Réseau Thématique Pluridisciplinaire du CNRS sur cette thématique actuellement en cours de création, financé par l'INSHS, et qui devrait aboutir à deux ou trois ans d'échéance à la création d'un groupement de recherche. 65 UMR sont invitées à une première rencontre le 3 février prochain à Paris pour commencer à constituer ce RTP. Des opportunités de financement vont donc très certainement exister du côté du CNRS..

5) Questions diverses

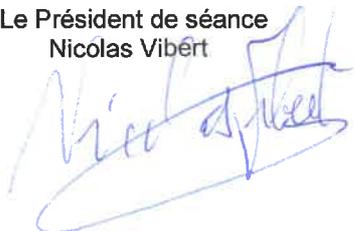
Pas de questions diverses, J Rançon propose pour la prochaine réunion, une discussion sur la mise en place du CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement du Français à l'Étranger) puisqu'un cadrage est sorti pour ce nouveau certificat

M Cottron précise que cette certification est en expérimentation dans quelques INSPÉ depuis le 1^{er} janvier 2020.

La séance prend fin à 16h23

Prochain COSP le 17 mars 2020

Le Président de séance
Nicolas Vibert



L'administrateur provisoire de
l'INSPÉ académie de Poitiers
Mario Cottron



La secrétaire de séance
Hélène Desormes

